### CONDITIONS DE PARTICIPATIONS AUX ACTIVITÉS

- Inscription obligatoire.
- Autorisation parentale, fiche d'inscription et fiche sanitaire obligatoire (sauf si un dossier périscolaire a été rempli à la rentrée de septembre 2025).
- Les inscriptions seront définitives après le règlement des activités.
- Les chèques loisirs C.A.F., chèques vacances et les aides des C.E. sont acceptés.
- Les activités seront remboursées sur présentation d'un certificat médical justifiant une absence d'une semaine.
- Tous les départs et retours d'activités se feront de l'école Jean Jaurès.
- Votre enfant est sous votre responsabilité, assurez vous de la présence d'un animateur avant de le quitter.

## GARDERIE PENDANT MIDI



#### **REPAS FROID TIRES DU SAC**

COCHÉ LES JOURS D'INSCRIPTIONS À LA GARDERIE PENDANT MIDI :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Présent le midi			Sortie Sedan		Mangeons Ensemble













## Accueil de Loisirs Vacances d'Automne

Du 20 au 24 Octobre 2025 De 4 à 11 ans



A partir du Mercredi 15 Octobre de 9h00 à 12h00

Où nous trouver :
Au bureau Enfance-Jeunesse

Ligne directe: 03.24.53.95.32 Accueil de la Mairie: 03.24.52.12.22 Adresse Mail: jeunesse@vrigne-aux-bois.fr

www.vrigne-aux-bois.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

# **GROUPE PETITS**

#### **CATHY ET FLORENCE**



# **GROUPE GRANDS**

#### ISABELLE ET VANESSA



Les plannings sont susceptibles d'être modifiés.

### FICHE D'INSCRIPTION

Date de naissance:    Age:   Adresse:   Adresse:   Personnes autorisées à venir chercher l'enfant pour cette période:   TARIFS     Allocataire CAF/ Hors régime Quotient Familial supérieur à 630: 27,50 € la semaine   Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630: 11,25 € la semaine   Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.   PAIEMENT À L'INSCRIPTION -   Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.   Règlement en :   Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE   J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).   OUI NON						
Date de naissance :/Age :	Je soussigné(e)	père, mère, tuteur, responsable de l'enfant :				
Adresse:  Télephone:  Personnes autorisées à venir chercher l'enfant pour cette période:  TARIFS  Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630: 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630: 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en: Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Nom:F	Prénom:				
TARIFS  Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  — PAIEMENT À L'INSCRIPTION —  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Date de naissance ://	Age:				
TARIFS  Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  - PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Adresse:					
TARIFS  Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  - PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Télephone :					
Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  - PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Personnes autorisées à venir chercher l'enfant pour cette période :					
Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine  Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  — PAIEMENT À L'INSCRIPTION —  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo  et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).						
Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine  Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  — PAIEMENT À L'INSCRIPTION —  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	<u>TA</u>	RIFS				
Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.  - PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Allocataire CAF / Hors régime Quotient Familial supérieur à 630 : 27,50 € la semaine					
- PAIEMENT À L'INSCRIPTION -  Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique.  Règlement en :  Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Allocataire CAF Quotient Familial inférieur à 630 : 11,25 € la semaine					
Les activités proposées seront en accord avec le projet pédagogique. Règlement en : Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	Le coût de la garderie pour la cantine est pris en charge par la commune.					
Règlement en : Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	- PAIEMENT À L'I	NSCRIPTION -				
Espèces - Chèques bancaire - Chèques loisirs - Chèques vacances - Aide CE  J'autorise mon enfant à être pris en photo et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).		ojet pédagogique.				
et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).	9-1-1-1	ques vacances - Aide CE				
et à paraître dans les supports de communication de la commune (bimestriel, bulletin et site).						
OUI NON	· · ·					
	OUI	NON				
En outre, j'autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes les						
mesures (traitements, hospitalisations, interventions) rendues						
<u>nécessaires par l'état de l'enfant.</u>						
Fait à : Le :	Fait à :	le.				

Signature: